



Candidat Expert-comptable / Conseiller fiscal (H/F/X)

Comptabilité - Assurances

Chef d'entreprise

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Vous souhaitez pérenniser vos connaissances en comptabilité et fiscalité, et augmenter votre capital réussite en vue de l'examen d'aptitude de l'ITAA ? Alors cette formation
Candidat expert-comptable / conseiller fiscal est pour vous !

Cette formation vous prépare à l'examen d'aptitude de l'ITAA (<https://www.ita.be/fr/accueil/>) - Institut des conseillers fiscaux et experts comptables. Il s'agit d'une
spécialisation pour vous aider à devenir Expert-comptable et Conseiller fiscal indépendant. Une fois cet examen réussi, vous pourrez intégrer l'ITAA et pratiquer le métier
comptable ou de Conseiller fiscal en tant qu'indépendant.

Le Conseiller fiscal et la Conseillère fiscale aident le contribuable, particuliers et entreprises, à appliquer avec rigueur les normes fiscales nationales et internationales.
connaissent les lois fiscales et veillent à se tenir au courant de toute modification afin de pouvoir conseiller leur clientèle. Leur objectif est d'optimiser les pratiques fiscales

diminuer l'impôt. Ils effectuent également le suivi auprès de l'Administration fiscale et défendent les contribuables en cas de litige ou contentieux.

L'Expert et l'Experte-comptable sont les conseillers légaux et permanent des entreprises pour l'administration, l'organisation comptable et la fiscalité des entreprises. Ils supervisent les comptes, établissent les bilans annuels et apportent aide et conseil à chaque étape de la vie des entreprises de leurs clients. Aussi, ils réalisent certaines tâches que les comptables n'ont pas le droit d'effectuer.

Alors si vous souhaitez optimiser les probabilités de succès à l'examen d'aptitude de l'ITAA, rendez-vous dans l'un des Centres qui proposent cette formation afin de vous inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 80 heures de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Ce métier est un « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter :

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=875>) en fin de formation,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Expert-comptable indépendant / Experte-comptable indépendante

Conseiller financier indépendant / Conseillère financière indépendante

Employé / Employée dans une fiduciaire

Consultant indépendant / Consultante indépendante

Employé / Employée dans un service comptabilité-fiscalité d'une entreprise

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en autonomie et en équipe

Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française



Conditions d'accès

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Pour accéder à cette formation l'apprenant ou l'apprenante doivent posséder l'un des diplômes suivants :

Diplôme de Master

Diplôme de Bachelier en comptabilité

Diplôme de chef d'entreprise de l'IFAPME en tant que Comptable (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/comptable>)

Aptitudes

L'Expert-comptable et le Conseiller fiscal sont des professionnels de la comptabilité et la fiscalité, à ce titre ils doivent faire preuve de plusieurs aptitudes :

Rigueur : les Experts-comptables et Conseillers fiscaux sont tenu à une éthique professionnelle très stricte. Ils ne peuvent exercer d'activités commerciales ni ce fonctions dans des sociétés. Ils sont également soumis au secret professionnel.

Neutralité et transparence : ils ont l'obligation d'être indépendants et évitent tout conflit d'intérêts. Ils ont un devoir d'information quant à des activités suspect clients. Ils ne peuvent pas effectuer de publicité quant à leur activité.

Programme

1ère année :

X86/05 Contrôles internes et externes & déontologie (12h)

X86/05 Droit des sociétés et mandats spéciaux (liquidation, fusion scission) (16h)

X86/05 Impôt des sociétés et fiscalité des mandats spéciaux (20h)

X86/05 Impôt des personnes physiques (18h)

X86/05 Droit d'enregistrement et succession (6h)

X86/05 Procédures fiscales (8h)

X86/05 Droit fiscal européen et international (6h)

X86/05 Législation relative aux comptes annuels et comptes consolidés (14h)

X86/05 Analyse et critique des comptes annuels (12h)

X86/05 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (16h)

X86/05 Guidance examen pratique et simulation d'épreuve (4h)



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.





Liège - Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 00

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 9h à 20h

Le vendredi : de 9h à 12h et par téléphone de 13h30 à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

fce.liege@centreifapme.be

/

lhv@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

